

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence STAPS : entraînement sportif - Niveau 2

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence STAPS : entraînement sportif - Niveau 2 comme suit :

Membres du jury

DORE Eric, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

VERNEY Julien, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

CARRIAS Lilian, PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE

HEROS Stephane, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

LESTRADE Stephane, PROFESSEUR AGREGE

MAITRE Sebastien, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

MARTIN Vincent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

ROLLAND Cathy, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

RULLIER Veronique, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

SEBILLAUD David, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

VASLIN Philippe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

CARRIAS Lilian, PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE

HEROS Stephane, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

LESTRADE Stephane, PROFESSEUR AGREGE

MAITRE Sebastien, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

MARTIN Vincent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

ROLLAND Cathy, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

RULLIER Veronique, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

SEBILLAUD David, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024